

Actualité



Un guide pour vous expliquer la fin des tarifs réglementés de vente et les démarches à effectuer

Professionnels, le médiateur national de l'énergie et la CRE s'associent pour vous expliquer la fin des tarifs réglementés de vente et les démarches à effectuer.

Pour les consommateurs professionnels, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel, et aussi d'électricité pour certains consommateurs, vont disparaître. Découvrez, dans le guide conçu par le médiateur national de l'énergie et la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les étapes clés et les contacts en cas de questions ou de difficultés.

> [Télécharger le guide](#)

> Lire les fiches pratiques Energie-Info :

- ✓ [Electricité : disparition de certains tarifs réglementés le 1^{er} janvier 2021](#)
- ✓ [Gaz naturel : disparition des tarifs réglementés le 1^{er} décembre 2020](#)

> Visionner [la vidéo réalisée par la CRE](#)

> Pour comparer les offres, utilisez le comparateur du médiateur : <https://comparateur.energie-info.fr>

Attention : les particuliers sont soumis à un autre calendrier pour la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et ne sont pas concernés par la disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité.

> Voir la fiche pratique pour les particuliers : [Les tarifs réglementés de gaz naturel vont disparaître le 1er juillet 2023](#)



Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :

Consultez le site internet www.energie-info.fr ou contactez-le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits